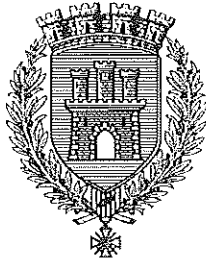


N° DEL 2014.02.12/031

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 12 février 2014 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	06/02/2014
Affichage	06/02/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

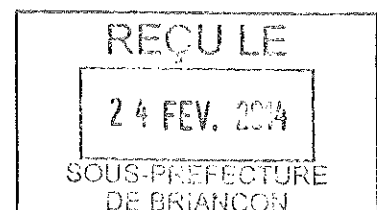
THEME : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 3.

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – TRANSPORTS URBAINS BRIANCONNAIS

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, RAPANOEL Séverine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : JIMENEZ Claude.



Rapporteur : Francine DAERDEN.

La ville de Briançon a mis en place en 2010 une nouvelle Délégation de Service Public d'une durée de 12 ans pour l'offre de transport en commun sur la commune.

La Société des Transports de Briançon, une filiale du groupe Transdev a la charge de cette DSP.

Cette société appartient à la SAS Transdev Alpes qui détient 100 % du capital social, après avoir racheté fin 2012 les parts de la Société des Autocars Rignon.

La Société exerce ses missions de manière à assurer la continuité, la qualité et la sécurité du service rendu aux usagers.

Les principales missions du délégataire sont de :

- Transporter des usagers sur le périmètre urbain de Briançon.
- Fournir et entretenir le matériel.
- Mener des actions de communication.
- Mener des actions commerciales.
- Rendre un bilan annuel.

Pour l'ensemble de l'année 2012 on estime à 436 624 le nombre de passagers soit une hausse de 0,4 % sur 2011.

236 018 kms ont été parcourus avec une moyenne de 20 000 kms / mois. La ligne 1 fait, à elle seule, 55 % des trajets (130 518 kms).

Les Lignes du Lundi au Samedi :

Ligne 1 : Chantoiseau – Les Garcins

Ligne 2 : Chantoiseau – Champ de Mars

Ligne 3 : Saint Blaise – Le Fontenil via Pont de Cervières

Ligne 4 : Saint Blaise – Le Fontenil via le Parc des Sports

Dimanches et jours fériés :

Ligne D : Chantoiseau – Les Garcins

TRANSPORT A LA DEMANDE (SERVICE DE TRANSPORT AVEC RESERVATION OBLIGATOIRE) :

Ce service ouvert toute l'année le mercredi et le samedi existe pour desservir les hameaux de Saint Blaise, Le Fontenil, Fontchristiane, et Pramorel.

Pour 2012, le coût pour la ville s'est établi à 2 561,68 € TTC, soit 12,56 € TTC par client (TVA à 7 %). Le service du Fontenil est le plus demandé.

Cyclo Pouss :

Ce service a fonctionné entre le 2 juillet 2012 et le 1^{er} septembre 2012 sur la ville basse de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Ce transport « en mode doux » a transporté sur la période 653 passagers avec une moyenne de 12,3 passagers/jour.

Composition du parc :

LE PARC DE LA STB EST COMPOSE DE 5 VEHICULES DONT LA MOYENNE D'AGE EST DE 3 ANS ET 4 MOIS (2 ANS ET 7 MOIS HORS VEHICULE DE RESERVE).

Un bus a été remplacé en août 2012. Le bus retiré des lignes régulières est devenu véhicule de réserve.

Personnel :

Au 31 décembre 2012, l'effectif permanent de la STB est composé de 9 conducteurs-receveurs à temps plein, 1 conducteur-receveur à temps partiel, 1 responsable mouvement, 1 conducteur régulateur, 1 directeur à temps partagé mis à disposition par Transdev. L'ancienneté moyenne du personnel est de 10 ans (49 ans d'âge moyen).

Bilan financier :

Produits d'exploitation	963 200 €
Charges d'exploitation	900 900 €
Résultats d'exploitation	62 200 €
Résultat Brut	89 400 €

La subvention forfaitaire payée par la commune pour l'année 2012 s'élève à 719 100 €.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 4 février 2014 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'exercice 2012:

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (*NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin*)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE : 21 FEV. 2014

PUBLIE LE : 21 FEV. 2014

NOTIFIE LE : 25 FEV. 2014

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRIANCOURT' and a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the right.

Gérard FROMM